

**COMPTE RENDU
DE SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MARDI 16 JUIN 2026**

Réuni sous la présidence de Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS.

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame la présidente du CCAS par délégation du Conseil d'Administration en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL-2026-013 : APPROUVE à l'unanimité le retrait du CCAS du Groupement d'Intérêt Public Maximilien au 31 décembre 2026.

DEL-2026-014 : APPROUVE la conformité du compte de gestion 2025 du comptable du Centre Communal d'Action Sociale avec les écritures de la comptabilité administrative.

DEL-2026-015 : ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2025.

DEL-2026-016 : DECIDE l'affectation du résultat 2025 pour l'excédent de fonctionnement ainsi que pour l'excédent d'investissement..

Fait à Paray-Vieille-Poste, 16 juin 2026.

Présidente du CCAS,

Nathalie LALLIER.

